

# Pousser... ou ne pas pousser ???

## Attention !

### *Tous les salariés ne sont pas égaux !*

Depuis des années, la Direction de LDC Bourgogne a abusé des salariés précaires, et maintenant, elle peine à en trouver, les salariés préférant aller travailler ailleurs ! Et, en plus de cela, la direction fait tout pour ne plus appliquer correctement l'accord 35h !

**Cela lui pose des problèmes d'effectifs sur certaines périodes et / ou certains secteurs, et pour y pallier, et du coup elle demande aux salariés de "pousser".**

Depuis l'après-covid et avec la forte inflation, le marché de l'emploi est favorable aux salariés qui n'hésitent plus à revendiquer de meilleurs salaires, meilleures conditions de travail, et "choisissent" où ils veulent travailler, quitte à changer de travail sans hésitation.

**De fait, les entreprises comme LDC Bourgogne, qui cumulent pénibilités et bas salaires, ont de plus en plus de mal à trouver du monde qui accepte la précarité en plus des bas salaires et des pénibilités !**

La Direction demande donc aux salariés présents de "pousser ! Mais, ceci ne peut se faire que sur la base du volontariat, et certains salariés excédés ont décidé d'accepter seulement s'ils obtenaient une prime de 50 € par salarié par jour à chaque fois qu'il leur est demandé de "pousser".



**Cette prime a été obtenue par la mobilisation pour les salariés de l'abattoir et de la découpe poulets !**

**Par contre, là où les salariés sont plus dociles, plus malléables, la direction est moins généreuse !**

À l'exemple de la GMS & du quai d'expéditions où il a été demandé aux salariés de pousser 1 heure et demie en contrepartie d'une prime de 20 € 😊 (soit 30 € de moins quand même et seulement pour 15 jours, *Le temps pour la direction de convoquer un CSE Extra et de respecter le délai de prévenance*)

**Les salariées ont dans un premier temps refusé de rester plus tard le soir !** Argumentant que 20 €, ou 50 € n'y changeraient rien car ils devraient les dépenser à la pharmacie pour acheter des médicaments !

**Mais, dans un 2<sup>ème</sup> temps**, la direction est revenue à la charge en demandant aux salariés de prendre plus tôt le matin... et là, les salariés ont accepté.

### **La CGT vous alerte sur 2 points :**

- 1) **Si des salariés ont 50 € pour pousser, pourquoi tous les salariés de tous les services n'ont pas droit à la même chose ?** (À vous de ne pas accepter moins... c'est comme ça que les 50 € ont été obtenus ! Les salariés ont dit c'est ça ou on part !)
- 2) **Si vous acceptez de travailler plus que l'horaire prévu annuellement** (35h / semaine en moyenne sur l'année) **et que vous ayez des conséquences sur votre santé, alors la direction vous jettera dehors sans aucun scrupule !** Que ferez-vous une fois mis dehors ? avec une incapacité ou une invalidité pour retrouver du travail avant de pouvoir toucher votre pension de retraite ??? *Pensez-vous que les autres employeurs soient à la recherche de personnels infirmes, aux capacités réduites que LDC Bourgogne jette à la porte ?*

**Vous avez un emploi, défendez-vous maintenant et agissez pour ne pas perdre votre santé au travail, et créer les conditions aux chômeurs de trouver un emploi. Car ne vous y trompez pas ! Il y a des salariés qui postulent à LDC Bourgogne et qui n'ont pas de réponse, qui ne sont pas recrutés !**

**Si l'employeur se permet de trier les salariés qu'il veut embaucher, ne sacrifiez pas votre santé !**

**Et n'oubliez pas, en septembre... il y aura négociations sur les salaires !!!**

Dans tout le groupe LDC, donc si vous voulez obtenir, prévoyez de vous mobiliser si besoin ! à moins que vous ne soyez assez naïfs pour croire que votre patron va vous l'offrir 😊

Nous reviendrons vers vous en temps utile. À très bientôt !